

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SOCIAL,
MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE
Du Jeudi 28 août à 09h00
Salle du conseil - Site de Saint Vincent Lannouchen**

Personnes présentes :

Marion FLOCH
Benoit QUEMENER
Elen LE GALL
Michelle CREACH
Claire BOURVEN
Virginie KERBRAT
Amélie JOUIN
Nolwen LE ROUX
Franck MONFORT
David GUEGUEN
Julien JEGO
Romain ANSQUER
Appoline YEOMAN
Sandrine VELLY

Questions CGT
Questions transversales

- 1. Où en est la régularisation des congés payés acquis en période de congé maladie pour les salariés qui en ont fait la demande ?**

Réponse Direction :

Nous avons effectué plusieurs régularisations au moment des soldes de tout compte. Il nous reste quelques situations en attente de traitement. Nous n'avons pas reçu à ce jour de financement pour appliquer ce décret.

2. Pourquoi n'y a-t-il plus les offres de recrutement externes sur l'intranet ? (Pas d'offre depuis mars 2024)

Réponse Direction :

Nous rencontrons actuellement des difficultés dans la réception des offres. Nous souhaitons communiquer les offres d'emplois de nos partenaires aux salariés et nous nous engageons à reprendre la publication sur l'intranet dès que possible.

3. Comment sont transmises les préconisations suite aux enquêtes paritaires ? Et à qui ?

Réponse Direction :

Les préconisations sont communiquées aux parties concernées afin qu'elles puissent, dans la mesure du possible, être mises en œuvre. Elles sont également présentées lors des réunions du CSE et des CSSCT.

4. Y a-t-il une consultation annuelle au CSE de la politique sociale et des conditions de travail ?

Réponse Direction :

Tous les items de la thématique sociale sont traités en CSE selon l'ordre du jour défini.

5. Quel est le délai de réponse d'une FSEI ?

Réponse Direction :

Les délais de réponses varient en fonction de plusieurs critères (temps d'investigation nécessaire, thématiques abordées, mesures à mettre en œuvre...). Le Service Qualité procède à des relances lorsque cela est nécessaire.

6. Nous constatons que des CDD cumulent des contrats (sur plusieurs années) sans congés, l'encadrement propose-t-il des semaines de coupures à ces salariés ?

Réponse Direction :

Nous rappellerons aux responsables de proposer des interruptions entre deux renouvellements de contrats pour les CDD longs. Les salariés en CDD ont également la possibilité de s'adresser à leurs responsables pour poser des absences.

7. Avez-vous eu des retours de Brest Métropole pour l'installation des bornes électriques sur le site de Ty Yann ?

Réponse Direction :

Nous n'avons pas obtenu de retour positif de leur part à ce jour. Pour information, le site de Ty Yann est déjà doté de 12 bornes de charge.

8. Avez-vous conclu un accord avec une MAM pour le secteur de Roscoff ?

Réponse Direction :

Le dossier est toujours en étude, en particulier afin d'identifier une structure en mesure d'accepter des horaires atypiques. Une information générale sera réalisée dès qu'un nouveau partenariat aura été mis en place.

9. Comment est calculée la prime d'astreinte pour les cadres de garde ?

Réponse Direction :

Nous appliquons les dispositions de la CCN FEHAP 51.

Pour les périodes spécifiques (astreintes effectuées le dimanche, un jour férié ou entre 22h00 et 6h00), la rémunération est de 33,33 % du taux horaire de base par heure d'astreinte à domicile.

Pour les autres périodes, les astreintes sont rémunérées à 25% du taux horaire de base par heure d'astreinte à domicile.

Le taux horaire de base comprend notamment :

- Salaire de base mensuel
- Indemnité de promotion
- Prime fonctionnelle
- Avantages en nature
- Compléments de rémunération : métier, diplôme, encadrement
- Indemnités spécifiques : sujétions, remplacement, internat, contraintes particulières
- Prime décentralisée

Sont exclus de l'assiette de calcul :

- Prime d'ancienneté
- Complément technicité
- Indemnité de carrière
- Remboursements de frais

10. A la question 12 de la commission du mois de juin, vous nous dites qu'une solution est à l'étude pour les services ne disposant pas de machine à laver. Qu'en est-il ?

Réponse Direction :

Une étude pour le positionnement des machines à laver est en cours, la prise de décision se fera semaine 37.

11. Pour quelles raisons vous ne mettez pas le maintien de salaire SMIC sous la ligne salaire de base pour les salariés qui ont un avantage en nature logement ?

Réponse Direction :

Conformément à la Convention Collective, l'avantage en nature logement doit être pris en compte dans l'évaluation du SMIC.

12. Quelle est le prix du logement par nuit et par salarié ?

Réponse Direction :

Le prix d'une nuit est de 2,75€.

Questions Pôle Sanitaire

13. Pour quelles raisons au SSR Polyvalent sur le site de Ty Yann, les plannings sont affichés par des codes horaires mais sans la légende ?

Réponse Direction :

Nous allons les préciser par une légende.

14. Pour quelles raisons les projets des futurs services ne sont pas mis à disposition des salariés ?

Réponse Direction :

Le projet d'établissement du pôle sanitaire, actuellement en cours de finalisation, sera diffusé dans les semaines à venir. Les salariés qui souhaitent des renseignements complémentaires peuvent se rapprocher de l'encadrement.

15. Le transfert de Saint-Luc sur le site de Perharidy est-il toujours prévu pour janvier 2026 ?

Réponse Direction :

A ce jour, le transfert reste prévu pour janvier 2026.

16. Quand allez-vous diffuser les effectifs et les offres de recrutements du service de Cardiologie, polyvalent et gériatrie de Roscoff ?

Réponse Direction :

Les postes seront mis à l'affichage au mois de septembre.

17. Où en est le recrutement du médecin néphrologue du site de Roscoff ?

Réponse Direction :

Nous collaborons avec un cabinet de recrutement qui a déjà permis quelques remplacements en CDD. La Fondation poursuit activement ses recherches afin de pourvoir le poste en CDI.

18. Pour quelle raison un(e) Aide-soignant(e) du pool du site de Ty Yann effectue une journée de 14 heures de travail au SMR Polyvalent ?

Réponse Direction :

Il s'agissait d'une situation exceptionnelle pour assurer la continuité des soins face à une absence imprévue, et avec l'accord du salarié concerné.

19. Pour quelle raison un(e) Infirmier(ère) D.E en CDD a dû revenir travailler la nuit de vendredi à samedi (21h-8H) alors qu'il a déjà effectué sa journée 8h30/12H30 13H15/16h45 au SSR addictologie ?

Réponse Direction :

Cette décision a été prise afin de faire face à une absence connue à 20h pour une prise de poste à 21h, afin d'assurer la continuité des soins, et avec l'accord du salarié concerné.

20. Pour quelle raison les postes du pool IDE de Roscoff n'ont pas été mis à l'affichage alors que le planning des IDE de neurologie (sans tampon) doit être appliqué début septembre ? Quel est le nombre d'ETP prévu ?

Réponse Direction :

Les postes d'IDE du pool ne sont pas actuellement publiés, les recrutements en CDD effectués pour la période estivale ayant permis de couvrir les besoins. Leur mise à l'affichage est prévue pour le mois de septembre.

21. Où se situent les Abris Fumeur sur le site de Roscoff ? Où se situe le bureau de la

tabacologue sur le site de Roscoff ?

Réponse Direction :

Les abris fumeurs ne sont pas encore installés, un échange préalable étant prévu avec la tabacologue en semaine 36.

Le bureau de la tabacologue se situe aux consultations externes.

22. Pourquoi les Infirmier(ère) D.E qui font le remplacement de coordination n'ont pas la prime ?

Nous vous demandons de payer à la proratisation en fin d'année.

Réponse Direction :

En application de la Convention Collective FEHAP 51, l'indemnité de remplacement, n'est due qu'à partir de 15 jours calendaires consécutifs de remplacement effectués.

23. Les temps de codages (CORA) vont-ils être intégrés dans les fiches de postes des métiers concernés ?

Réponse Direction :

Nous réactualisons actuellement les fiches métiers. Les temps de codages pourront être intégrés s'ils constituent une partie intégrante des missions de certains postes.

24. Pour quelle raison le raccordement d'eau chaude au gymnase n'a pas été réalisé comme prévu avant juin 2024 ? (Nous vous rappelons que les salariés et patients ont des séances de kayak et de marche dans la mer et qu'il n'est pas possible de se doucher à l'eau froide. L'utilisation des douches de la balnéo est saturée).

Réponse Direction :

Une étude sur le choix de la chaudière est en cours.

25. Les salariés de nuit à temps partiels du site de Roscoff ont-ils eu leur trame qui se répète à

l'identique ? (Demande du mois de mars 2025).

Réponse Direction :

Les salariés de nuit à temps partiels ont une trame qui se répète à l'identique. Elles peuvent exceptionnellement être modifiées en fonction des absences, avec l'accord des salariés.

26. Les ASL du site de Ty Yann ont-ils eu l'équipement des tablettes pour la traçabilité ?

Réponse Direction :

Il s'agit d'une demande fixée à l'encadrement pour la fin d'année.

27. Pouvez-vous inclure les ASH lors des réunions de services sur le site de Roscoff ?

Réponse Direction :

Cela va être proposé.

28. A plusieurs reprises, les salariés du service de neurologie se retrouvent en sous-effectifs (2 à 3 soignants en moins certains jours) et ils ont alerté la direction. Quelles solutions pouvez-vous apporter pour que cela ne se reproduise pas ?

Réponse Direction :

Un travail sur l'organisation est en cours avec la mise en place d'une IDEC à temps plein.

29. Pourquoi vous n'appliquez pas la reprise d'ancienneté à 100% pour les remplaçants d'Aide-soignant(e) alors que c'est stipulé sur les offres d'emploi externes ? (Indeed et France travail)

Réponse Direction :

La reprise d'ancienneté à 100% est effectuée conformément à l'accord d'entreprise relatif à la mise en place de primes de continuité et de recrutement.

30. Quand est prévu le remplacement du lave-vaisselle du service du SSNA sur le site de Roscoff ?

Réponse Direction :

Le lave-vaisselle est en bon état de fonctionnement, il n'est donc pas prévu de le changer dans l'immédiat.

Questions Pôle Médico-social

31. Pourquoi les IPA n'ont pas la possibilité de remplir les certificats de décès ?

Réponse Direction :

Les IPA, comme les IDE, doivent réaliser une formation complémentaire de deux jours pour pouvoir remplir les certificats de décès.

32. Les IDE ayant l'autorisation de certification de décès ont-ils un complément de salaire ?

Réponse Direction :

Les IDE ayant l'autorisation de remplir les certificats de décès n'ont pas de complément de salaire.

33. L'organisation a-t-elle été revue pour les Infirmier(ère) D.E de Keraudren qui sont sollicités par le téléphone sur leur temps de pause le week-end ?

Réponse Direction :

Ce sujet est à l'ordre du jour de la réunion IDE du 4 septembre, la réunion prévue avant l'été ayant été annulée.

Questions Pôle Ressources

34. Pour quelles raisons les codes horaires des chauffeurs sur le site de Roscoff sont modifiés sans passage au CSE ?

Réponse Direction :

Les codes horaires n'ont pas été modifiés.

35. A quelle heure sont censés commencer les chauffeurs de Roscoff quand ils sont du soir ?

Réponse Direction :

Les chauffeurs qui réalisent la tournée du soir, doivent effectuer les horaires suivants : 11h – 12h30 puis 13h – 20h45.

36. Pourquoi le poste de responsable hôtelier est transformé en adjoint au responsable de restauration ?

Réponse Direction :

Nous avons prévu d'évoquer le poste au CSE de septembre.

37. Qui va gérer la partie hôtelière au départ du responsable puisque son poste ne sera pas remplacé tel quel ? (Lingeries, commandes, suivis fournisseurs, etc...)

Réponse Direction :

Nous avons prévu d'évoquer ce point au CSE de septembre.

38. Pouvez-vous nous dire qui aura la responsabilité des ASI (lingeries) de Landivisiau et Roscoff au départ du responsable hôtelier ?

Réponse Direction :

Nous avons prévu d'évoquer ce point au CSE de septembre.

39. Les chauffeurs remplaçants ont-ils passé la visite obligatoire pour le transport des personnes ?

Réponse Direction :

Les éléments nécessaires à la mise en place des visites ont été adressés aux salariés concernés il y a plusieurs semaines. Après plusieurs relances effectuées par le Service RH, les personnes concernées ont indiqué que leurs visites sont programmées.

40. Quel jour est programmé pour la livraison de fournitures mensuelles pour les centres de santé ?

Réponse Direction :

Une livraison aura lieu chaque mois à une date convenue avec la coordinatrice des centres de santé.

41. Les fauteuils ergonomiques commandés pour l'accueil de Roscoff ont-ils été réceptionnés ?

Réponse Direction :

Du retard dans la livraison a été constaté, une relance a été réalisée auprès du service économique.

42. Le poste à l'affichage pour le service économique a-t-il été pourvu ? Si oui, quelle est la date de prise de poste ?

Réponse Direction :

Le recrutement est actuellement toujours en cours.

43. Quand est prévue la maintenance de la barrière à l'entrée du site de Roscoff suite à plusieurs dysfonctionnements ?

Réponse Direction :

La maintenance est faite une fois par an, la dernière date de fin juin 2025.

- 44. Le 12 juin, une information a été envoyée au DS pour la relocalisation des panneaux syndicaux or à ce jour les panneaux ne sont toujours pas mis. Quand allez-vous les installer ?**

Réponse Direction :

La demande a été relancée par le service RH afin de la traiter en urgence.

Questions SUD

Questions transversales

- 45. Il semblerait que certains motifs de recrutement créent de la carence pour continuer à prolonger le contrat CDD de certains salariés. Pourriez-vous nous le confirmer ? Le remplacement d'un salarié en retraite progressive fait-il partie de ces motifs ?**

Réponse Direction :

Seuls les CDD réalisés sur des motifs de remplacement de salarié absent (maladie, congés) n'entraînent pas de carence.

Les salariés en retraite progressive sont généralement remplacés en CDI sur la quotité de temps qu'ils n'effectuent plus puisque cette partie de poste est vacante.

- 46. A la question n°44 de juin dernier, concernant le rappel des primes Guérini des salariés de nuit, vous avez répondu que la régularisation des salariés concernés a été effectuée. Pouvez-vous être plus précis et nous indiquer quelles sont les situations qui ont été réglées ? (Arrêt de travail / accident de travail, congés maternité ...)**

Réponse Direction :

Cela va être fait sur les paies de septembre.

- 47. Le détachement de Madame LAZENNEC (cadre de santé de la pédiatrie Roscoff) sur la pédiatrie brestoise va-t-il perdurer au-delà de l'été ?**

Réponse Direction :

Une réflexion est en cours, une décision sera prise semaine prochaine.

- 48. Dans le cadre des travaux futurs, pourriez-vous nous dire quelle décision a été prise concernant le positionnement du chariot chauffant des repas de pédiatrie de Roscoff ? (Bruits important pouvant impacter le travail des salariés)**

Réponse Direction :

L'emplacement de la borne de mise en température du chariot de restauration du SMR Pédiatrique n'a pas encore été décidé. Des tests vont être réalisés avec la borne du self, et des échelles de transport de plateaux.

- 49. Une rencontre devait avoir lieu entre Mr MORIN et Mme GAMBRELLE début juillet afin de réfléchir sur la réorganisation des bureaux du DIM suite à l'arrivée de deux salariés. Quelles décisions ont été prises ?**

Réponse Direction :

L'arbitrage est prévu courant septembre.

- 50. Sur la note d'info du 23/06 concernant les cartes carburants des véhicules de la Fondation, vous préciser qu'elles sont limitées à un plein par semaine et que si besoin supplémentaire ce sera aux salariés d'avancer les frais. Pouvez-vous nous en expliquer la raison ?**

Réponse Direction :

Il s'agit de la règle définie. En cas d'avance, le salarié sera remboursé sans délai.

- 51. Avez-vous rappelé aux artisans travaillant sur le site de Roscoff, qu'un nombre limité de véhicules d'entreprises sont autorisés. La difficulté de se garer est de plus en plus importante pour les salariés.**

Réponse Direction :

L'information a été retransmise aux entreprises.

- 52. Serait-il possible d'installer un meuble pour mettre les chaussures à la piscine ? Actuellement les patients laissent les chaussures au sol, il y a un risque de chute important.**

Réponse Direction :

Une commande sera réalisée.

- 53. Pourriez-vous nous apporter des précisions sur le recrutement paru sur intranet d'un Cadre de Santé exerçant sur le Finistère ?**

Réponse Direction :

Une offre a été diffusée par anticipation face à une éventuelle démission, afin de garantir une certaine réactivité et de la continuité de service.

- 54. Pourriez-vous nous expliquer comment les heures sont comptabilisées sur Equitime lorsqu' un salarié est en mi-temps thérapeutique ?**

Réponse Direction :

Le temps de travail du salarié concerné est diminué sur la période donnée. Ainsi, l'obligation théorique mensuelle est modifiée.

55. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi il n'y a pas eu de gardien à l'entrée du site de Roscoff avant 13h cet été ?

Réponse Direction :

La présence du gardien est ajustée en fonction des périodes d'affluences, plus fortes l'après-midi.

56. Pouvez-vous nous donner une date de réparation ou de remplacement du lave-vaisselle du service de pédiatrie de Roscoff ? (Fuites importantes avec risques de chutes)

Réponse Direction :

Une relance a été réalisée auprès de l'entreprise de réparation pour intervenir au plus vite.

57. Sur l'organigramme de la Fondation, les secrétaires dépendent de deux pôles. Pourriez-vous être plus précis ?

Réponse Direction :

Les secrétaires médicales dépendent du pôle sanitaire.

58. Le fourgon vieillissant de la pédiatrie de Roscoff va-t-il être changé (pannes à répétitions) ?

Réponse Direction :

Le véhicule sera révisé et si l'on fait le constat que les pannes se renouvellent, nous étudierons l'intérêt d'acquérir un nouveau véhicule.

59. Pouvez-vous nous dire comment est calculée la prime de départ à la retraite ? Les calculs changent-ils si le salarié est en retraite progressive avant ? Comment se fait le calcul si le salarié décide de prendre du temps de repos supplémentaire à la place d'une partie de la prime ?

Réponse Direction :

Le calcul de la prime de départ à la retraite est réalisé conformément à la CCN FEHAP 51.

Le montant est déterminé en fonction de l'ancienneté du salarié et de sa carrière, et du salaire de référence. Le salaire de référence pris en considération est, selon la formule la plus avantageuse pour le salarié :

- Soit le douzième de la rémunération des 12 derniers mois précédant le départ à la retraite, hors prime décentralisée,
- Soit le tiers des trois derniers mois.

Le calcul reste identique en cas de retraite progressive.

Si le salarié décide de prendre du temps de repos, une partie du montant de l'indemnité de départ en retraite est transformée en « congés ». Le montant de l'indemnité de retraite versée sera diminué en conséquence.

60. Les secrétaires médicales de Roscoff s'occupent de tous les patients du site de Roscoff. Quel va être le fonctionnement des secrétaires de St Luc à l'arrivée de la cardiologie sur le site de Perharidy ? Quels sont les bureaux qui vont leur être alloués

Réponse Direction :

Un groupe de travail est en place depuis le 20 août dernier. La prochaine réunion sera le 10 Septembre 2025.

61. Certains salariés ont fait la demande de pouvoir récupérer les congés payés qu'ils ont perdu lors d'un arrêt de travail, pouvez-vous nous dire où cela en est ? Avez-vous pu rendre des jours à certains salariés ou les avez-vous payés ?

Réponse Direction :

Nous avons effectué plusieurs régularisations au moment des soldes de tout compte. Il nous reste quelques situations en attente de traitement. Nous n'avons pas reçu à ce jour de financement pour appliquer ce décret.

Questions Pôle Sanitaire

62. Quel cadre prend le relais sur le service de Bio Nettoyage Roscoff lorsque que Mme Le Bihan est absente ?

Réponse Direction :

Mme Morgane MARREC prend le relais en cas d'absence de Mme Corinne LE BIHAN.

63. A notre question 46 du mois de juin dernier, vous nous avez répondu que le remplacement du poste sur les EF n'était pas à l'ordre du jour. Comptez-vous alors diminuer l'activité ?

Réponse Direction :

Une réflexion est en cours afin de décider du maintien ou de l'augmentation des effectifs dédiés aux EF.

64. Va t'il y avoir une réunion sur le service de neurologie de Roscoff afin de préciser les tâches de l'infirmière coordinatrice à temps plein ?

Réponse Direction :

Nous vous confirmons qu'une réunion est prévue.

65. Un travail sur de nouvelles grilles est-il engagé avec l'équipe de RTO suite à l'arrivée des lits supplémentaires prévue en janvier ? Pensez-vous augmenter les effectifs de nuit ?

Réponse Direction :

La cadre de service a engagé une réflexion à ce sujet. Il est prévu que les effectifs soient revus en fonction des profils des patients.

66. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi l'équipe aide-soignante de neurologie s'est retrouvée en sous-effectif (parfois 3 en moins) très régulièrement cet été ?

Réponse Direction :

Le sous-effectif observé cet été s'explique par un absentéisme imprévu qui s'est ajouté à l'absentéisme prévu.

67. Où en êtes-vous du recrutement d'un médecin pour le service d'hémodialyse ?

Réponse Direction :

Nous collaborons avec un cabinet de recrutement qui a déjà permis quelques remplacements en CDD. La Fondation poursuit activement ses recherches afin de pourvoir le poste en CDI.

68. Y a-t-il eu du temps de secrétariat supplémentaire pour le service HTP neuro ? Sinon, comment a été réparti le travail ?

Réponse Direction :

Il n'y a pas de temps supplémentaire prévu, les missions seront intégrées à l'organisation globale du secrétariat médical.

Questions Pôle Ressources

69. Suite à la note d'information concernant le recrutement d'un adjoint responsable restauration multi sites, pouvez-vous nous dire qui va prendre en charge la partie hôtelière ?

Réponse Direction :

Ce point sera évoqué au CSE de septembre.

70. Où en est le recrutement d'un chauffeur sur les services techniques de Roscoff ?

Réponse Direction :

Le recrutement d'un chauffeur sera réalisé en fonction des besoins du SMR Enfants et Adolescents dès le mois de septembre.

Questions pôle social

71. Avez-vous programmé la formation de 100h pour les éducateurs familiaux du village fratrie qui ne possèdent pas de diplôme de la filière éducative ?

Réponse Direction :

Des échanges sont en cours afin de convenir d'un parcours de formation adapté aux besoins des éducateurs familiaux et du Village Fratries. Une modification à l'accord d'entreprise sera proposée aux délégués syndicaux.